

**AUTODIAGNOSTIC ATTESTANT DE LA CONFORMITE ET DU RESPECT DE LA PROTECTION ANIMALE EN EXPLOITATIONS
PORCINES
CONDITIONNANT L'ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES DU PLAN DE RELANCE**

Nom de l'exploitation	
Nom de l'éleveur	
Indicatif de marquage FR	

*(Insérer une coche
dans la case
correspondante)*

I. Couvrir les besoins d'alimentation et d'abreuvement		Conforme	Non-concerné
1	Mes dispositifs d'alimentation et d'abreuvement sont opérationnels et sont dimensionnés, pour tous les animaux, conformément aux distances réglementaires visant à limiter toute compétition.		
2	Tous mes animaux âgés de plus de deux semaines ont un accès permanent à de l'eau fraîche en quantité suffisante, par un dispositif d'abreuvement spécifique, quel que soit le mode d'alimentation.		
II. Prévenir l'inconfort		Conforme	Non-concerné
1	Mes animaux à l'extérieur disposent dans un parc clos d'un hébergement à l'abri des intempéries/prédateurs.		
2	Mes bâtiments sont conçus de manière à respecter les densités réglementaires et proposer une ambiance confortable et sans risque pour les animaux.		
3	Tous mes animaux (truiques, verrats, porcelets, porcs charcutiers) sont exposés à une lumière naturelle ou artificielle d'une intensité au moins égale à 40 lux à hauteur d'yeux des animaux, pendant un minimum de huit heures par jour.		
4	Les dispositifs d'aération (principal et secours), de sécurité ou d'alarme de mes bâtiments sont opérationnels en cas de ventilation dynamique.		
III. Protéger contre les douleurs, blessures ou maladies		Conforme	Non-concerné
1	Je veille au respect de la santé des animaux et propose une zone d'isolement avec accès eau/aliment.		
IV. Permettre l'expression des comportements appropriés de l'espèce		Conforme	Non-concerné
1	Je suis exploitant sur mon élevage. Moi, mes associés et/ou salariés ont reçu des instructions et informations concernant les dispositions réglementaires en matière de protection animale.		
2	J'ai, sur mon exploitation, un nombre de personnes suffisant pour s'occuper de mes animaux.		
3	Mes truies gestantes et cochettes sont hébergées en groupe.		
4	Tous les porcelets en post-sevrage et charcutiers en engraissement, toutes les truies gestantes et cochettes élevées en groupe et les verrats ont un accès permanent à une quantité suffisante de matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation satisfaisante.		

Pour plus d'informations, se référer aux fiches techniques professionnelles sur la lumière (2018), l'abreuvement (2018) et les matériaux manipulables (2019).

Signature

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui précèdent.

À : Le ___ / ___ / 202_	Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC